

## DÉLIBÉRATION N°DL20210109 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - DISPOSITIF "PETITS-DÉJEUNERS"**

**Mme Sylvie THEILLARD** expose ce qui suit :

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en forte difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire.

Considérant que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

A titre expérimental et dans le cadre d'une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire (DSDEN), la ville de Saint-Chamond avait souhaité impliquer, durant l'année scolaire 2019/2020, l'école Cézanne dans le dispositif « petits-déjeuners ».

Le bilan positif de cette action incite la ville de Saint-Chamond à renouveler sa participation à ce dispositif pour l'année scolaire 2021-2022.

Ainsi, il a été proposé à 4 écoles publiques de mettre en place cette action. Les écoles primaires Cézanne, Fournas-Garat, Le Chatelard et l'école maternelle Lamartine ont pu présenter ce projet lors du troisième conseil d'école. Ces 4 écoles ont émis un avis favorable à l'engagement de cette action.

Ces écoles, au cœur d'un quartier de la politique de la ville et classées en Réseau d'Education Prioritaire (REP) pour 3 d'entre-elles, s'inscrivent complètement dans la stratégie de la politique gouvernementale déclinée dans le « Plan pauvreté ».

Seul le public des maternelles sera destinataire de l'action. Un travail de concertation entre le service Vie Scolaire et les équipes enseignantes sera mis en place pour un démarrage du dispositif à partir du mois de novembre.

Les modalités organisationnelles seront alors définies en cohérence avec les projets d'écoles. La mise en place de 19 petits déjeuners est prévue sur l'année, ceci correspondant à 1 petit déjeuner hebdomadaire entre le 08 novembre 2021 et le 15 avril 2022.

Les professeurs des écoles ainsi que les ATSEM assureront la préparation et la distribution des petits déjeuners de 8h20 à 8h40.

Le Ministère de l'Éducation Nationale s'engage à apporter sa contribution à la mise en place de cette action sur la base d'un forfait par élève de 1€30.

La convention est conclue pour l'année scolaire 2021/2022 ; sa prise d'effet est fixée pour la période du 08 novembre 2021 au 15 avril 2022. Elle peut être modifiée ou prolongée par avenant.

Le projet de convention annexé à ce rapport fixe les détails de l'organisation et de la contribution financière de l'État.

En fonction de la situation sanitaire en novembre 2021 et des protocoles en vigueur, cette action pourra être reportée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » au bénéfice des classes d'âge maternelle des écoles primaires Cézanne, Le Chatelard, Fournas-Garat, et de l'école maternelle Lamartine, passée entre le Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports, représenté par le Directeur Académique des Services de l'Education nationale de la Loire, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Lyon,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant,
- **d'imputer** la recette correspondante aux budgets de l'exercice 2021 et 2022, chapitre 77- produits exceptionnels, sous réserve du vote du budget primitif 2022.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD